



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Rapport N° 2021-19

Raportu N° 2021-19

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets

Ogettu : Pianu tarritoriali di riduzioni è di gistioni di i scarti

La Corse s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en 2019 et s'est fixé comme objectif de mettre en adéquation les dernières obligations réglementaires de hiérarchisation de la gestion des déchets avec les objectifs de prévention, réutilisation, valorisation matière puis énergétique avant stockage des déchets ultimes.

Le 26 février 2021, l'Assemblée de Corse par délibération n°21/035, a pris acte du projet de PTPGD élaboré sous l'égide d'une Commission prévue à cet effet par la loi, et a approuvé les choix et orientations énoncés au sein du rapport du conseil exécutif de Corse, à partir des scénarii et combinaisons exposés par ledit projet de plan.

La Collectivité de Corse a souhaité construire ce plan avec l'ensemble des acteurs concernés, ainsi, et ce, conformément à l'article R. 541-22 du Code de l'Environnement et à l'article L4424-37 du Code général des collectivités territoriales, le projet de plan et le projet de rapport environnemental doit, avant enquête publique, être soumis pour avis à la Chambre des Territoires.

L'objet du présent rapport est donc de vous informer que la procédure de consultation est ouverte pour une durée de quatre mois à compter de cette saisine. Pour cela, est joint au présent rapport le Projet de PTPGD.

Les documents annexes trop lourds pour être mis sur la plateforme sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat général de la Chambre des Territoires et seront mis sur clé USB. Il s'agit de :

- Le résumé non technique du PTPGD
- Le rapport d'évaluation environnementale du PTPGD.
- L'avis du CESEC ;
- Remarques formulées par les membres de la CCES ;
- Le compte-rendu de la CCES du 26 octobre 2021 ;
- La délibération n°21/035 de l'Assemblée de Corse ;
- Courrier du Préfet au Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 24 février 2021 ;
- Les synoptiques détaillés des différents scénarii étudiés dans le cadre du projet de PTPGD.

Il est possible de répondre par mail à l'adresse suivante : projetptpgdcorse@oec.fr ou par courrier à l'adresse de l'Office de l'Environnement de la Corse. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis de la Chambre des Territoires sera réputé favorable.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.